

AVIS DE RELANCE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (A.O.N) OUVERT N°DNCMP/1757 F/2019-2020 RELATIF A LA FOURNITURE D'UN CAMERA et APPAREIL PHOTO PROFESSIONNEL ET SES ACCESSOIRES.

Date de publication : 29/11/2019

Date d'ouverture des offres : 18/12/2019

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Mines et Carrières « OBM » invite, par le présent Appel d'Offres, toute personne physique ou morale remplissant les conditions à concourir, à présenter sous plis fermés leurs offres pour la fourniture d'un camera appareil photo professionnel et ses accessoires.

2. Financement du marché

Le marché est financé à 100% par le Budget Ordinaire de l'OBM, exercice 2019-2020

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National d'un marché à commander pour la fourniture d'un appareil photo et camera professionnel et ses accessoires (AON) ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Conditions de Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personne physique et morale (qu'elle participera à titre individuel ou dans un cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) et possédant les conditions juridiques, techniques et financières requises à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres, toute personne physique ou morale concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier pourra être obtenu auprès de l'OBM sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** pour la fourniture d'un camera et appareil photo professionnels et leurs accessoires et cette somme est à verser au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit moyennant accusé de réception à la Direction Générale de l'OBM.

N.B : L'absence de ce bordereau de versement entraîne le rejet de l'offre.

6. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires devront présenter les offres en trois exemplaires dont un original et deux copies en mentionnant clairement sur les exemplaires « **ORIGINAL** » ou « **COPIE** ». Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission de Cinq Cent Mille Francs Burundais (**500.000 FBU**) pour la fourniture d'un camera et appareil photo professionnels et leurs accessoires. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jour calendaire à compter de la date d'ouverture effective des offres.

MO

7. Dépôt des Offres

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la **Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM)** au plus tard le **18.12.2019 à 9 heures 30 minutes**.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pour une période de 90 jour calendaire à compter de la date limite d'ouverture des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **18.12.2019 à 9 heures 30 minutes**. Les offres parvenues postérieurement aux dates et heure limites de dépôt ne sont pas considérées.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **18.12.2019** à 10 heures précise en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent à l'adresse « Direction Générale de l'OBM ». Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante de la Direction Nationale des Marchés publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de cette séance mais il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal est transmis à la DNCMP.

11. Livraison des fournitures

La livraison des fournitures se fera après la signature d'une lettre de commande adressée à l'attributaire du marché. L'OBM aura l'obligation de vérifier d'une part, que la qualité fournie correspond à celle qui est demandée et que la livraison correspond parfaitement aux spécifications techniques conformément au présent Dossier d'Appel d'Offre présenté lors de la soumission d'autre part.

12. Allotissement

Le matériel faisant l'objet du présent Appel d'Offres est réparti en un seul lot dont les éléments constitutifs sont clarifiés dans le cahier des clauses techniques particulières. Ce lot est le suivant : **Fourniture d'un camera et appareil photo professionnels et leurs accessoires.**

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence est :

L'Office Burundais des Mines et Carrières « OBM », QUARTIER KABONDO, AVENUE DU 13 OCTOBRE, N° 6, DANS LES ENSEINTES DE L'OBM,
Tél. : + 257 22 27 96 68/ +257 22 27 96 65.

116

14. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir par écrit au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres.

14. Critères de qualification

1. Un acte d'engagement suivant le modèle en annexe 1 ;
2. Une preuve d'achat du dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
3. Une caution bancaire de soumission de Cinq Cent Mille Francs Burundais (500.000 FBU) pour la fourniture d'un camera et appareil photo professionnels et leurs accessoires. Cette pièce justificative est délivrée par une banque agréée ou microfinance agréée et établie suivant le modèle en annexe 3 ;
4. Une attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R) et en cours de validité ;
5. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
6. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
7. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
8. Les spécifications techniques des fournitures ;
9. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide ;
10. Le prospectus en original des fournitures.
11. L'Acte de soumission établi suivant le modèle en annexe ;
12. Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe ;
13. Le délai d'exécution.

Fait à Bujumbura, le/...../2019

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OBM

Ir. Jean Claude NDUWAYO

